

DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 01/12/2020. Au 30 Juin 2021

Je soussigné (nom, prénom)..... CASIERE Christian.....

Adresse : 108/1 Rue des Belfortins.....

Code postal : 27450 Ville : St Etienne l'Allier.....

Titulaire de droit de destruction*,

Qualité du titulaire du droit de destruction : propriétaire *, possesseur *, fermier *.
 Piégeur

Déclare : Piéger *

Faire piéger *

Les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : St Etienne l'Allier.....

Lieudit :

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : 27792.....

Par M. (nom, prénom)..... GERARD Serge.....

Demeurant à 326 Impasse de la voie 27450 St Etienne l'Allier.....

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : 27792.....

Et seront surveillés par M. (nom, prénom)..... GERARD Serge.....

Demeurant à 326 Impasse de la voie 27450 St Etienne l'Allier.....

Fait à St Etienne l'Allier..... le 01/12/2020

Signature du déclarant :

Tampon de la mairie :



Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration.

Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement.

* Cochez la case correspondante

DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 6...12.../2020 au 30 Juin 2023

Je soussigné (nom, prénom) ... PAVIE VINCENT

Adresse : ... 500 LES PARFONDINS

Code postal : ... 27450 ... Ville : ... ST ETIENNE L'ALLIER

Titulaire du droit de destruction *

Qualité du titulaire du droit de destruction : propriétaire *, possesseur *, fermier *

Piégeur *

Déclare : Piéger *

Faire piéger *

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : ... ST ETIENNE L'ALLIER

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : ... 27 29 29

Par M. (nom, prénom) ... LUCIN GEORGES

Demeurant à ... APPEVILLE ANNEBAULT

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : ... 27 29 29

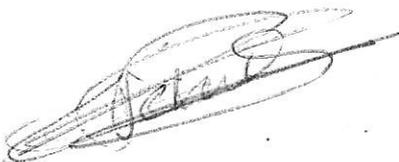
Et seront surveillés par M. (nom, prénom) ... PAVIE VINCENT

Demeurant à ... ST ETIENNE L'ALLIER

Fait à St Etienne l'Allier

le 6 12 2020

Signature du déclarant :



Tampon de la mairie :



Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration.

Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement

* Cochez la case correspondante